Agriculteurs victimes des pesticides : une nouvelle mobilisation collective en santé au travail

Coline Salaris

▶ **To cite this version:**

Coline Salaris. Agriculteurs victimes des pesticides : une nouvelle mobilisation collective en santé au travail. Nouvelle Revue du travail, 2014, Santé au travail : regards sociologiques, 4, pp.[en ligne]. 10.4000/nrt.1480 . halshs-00988810

HAL Id: halshs-00988810
https://shs.hal.science/halshs-00988810

Submitted on 25 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Agriculteurs victimes des pesticides : une nouvelle mobilisation collective en santé au travail

Farmers as pesticide victims: a new collective mobilisation in the field of occupational health

Agricultores víctimas de pesticidas : una nueva movilización colectiva en torno a la salud en el trabajo

Coline Salaris

1 Si les travaux portant sur les mobilisations liées à des enjeux de santé au travail se sont enrichis durant la dernière décennie, notamment sous l'impulsion des études du scandale de l'amiante, force est de constater la prévalence des analyses privilégiant une opposition essentielle entre salariés et employeurs. Cette dichotomie d'acteurs est, il est vrai, une cle de lecture pertinente dans bon nombre de cas et principalement dans des situations d'expositions de travailleurs à des substances toxiques. Les limites du fonctionnement de la médecine du travail ont par ailleurs à ce propos été mainte fois démontrées (Thébaud-Mony, 2006, 2007). Il apparaît néanmoins réducteur de limiter cet enjeu fondamental de la santé au travail à cet affrontement entre salariés victimes de pathologies professionnelles et employeurs négligents – par naïveté ou cynisme. Certains travaux se sont ainsi attachés à démontrer l'ambivalence de positionnement de salariés, ou de leurs représentants, face à la dangerosité de produits auxquels ils sont exposés dans le cadre de leur travail (Henry, 2007 ; Jouzel, 2012). Ces approches ont donc permis d'éclairer davantage la complexité de cette problématique. Mais d'autres situations professionnelles doivent cependant encore être considérées, afin d'élargir la focale sur les rapports de force en jeu dans ces affaires d'exposition de travailleurs à des toxiques. Elles devraient permettre de dépasser l'analyse de ce rapport de domination classique de l'organisation du travail – évident, mais partiel si l'on souhaite considérer toutes les formes de domination dans le monde du travail.

2 La mobilisation naissante d'agriculteurs *phytovictimes*[1] semble ainsi poser de nouvelles questions. En effet, ces professionnels atteints par des pathologies chroniques ou aiguës liées à une exposition professionnelle aux pesticides[2] sont des agriculteurs exploitants, pour la plupart propriétaires et traditionnels soutiens d'une agriculture intensive. Ils se sont pourtant engagés dans la dénonciation du fonctionnement de l'agriculture productiviste acquise au « tout pesticides » qu'ils soutenaient jusqu'alors. Cette mobilisation semblerait de ce fait davantage assimilable à une tradition de mobilisation de victimes, salariées, dénonçant un désastre industriel, et habituellement cantonnée au sein de grosses entreprises[3], plutôt qu'aux traditionnelles mobilisations corporatistes agricoles. L'action collective des agriculteurs phytovictimes, qui pointe bel et bien une question de santé des travailleurs, serait donc révélatrice d'enjeux conflictuels plus larges que ceux qui sont inscrits dans l'affrontement salariés/employeurs. Il s'agit ici pour la plupart de propriétaires, loin d'être acquis au préalable à la cause qu'ils défendent désormais. Mais c'est la rupture biographique, liée à l'expérience d'une pathologie professionnelle, et les multiples expériences qui en découlent, qui vont les amener à s'engager dans une lutte contre des rapports de force en place dans le monde agricole. Et si cette mobilisation victimaire doit beaucoup à son principal instigateur, Paul François, dont la spécificité de la trajectoire victimaire et l'engagement politique progressif autour de cette cause apparaissent particulièrement éclairants (Jouzel & Prete, 2013) – et sur lesquels nous reviendrons –, nous nous intéresserons davantage à cette mobilisation de victimes dans sa dimension de groupe en formation. L'intérêt sera donc porté sur le sens de cette mobilisation collective.

3 Cet article tentera de rendre compte du caractère inédit de la mobilisation des agriculteurs phytovictimes tant sur le plan de sa structuration que du secteur dans lequel celle-ci intervient, ainsi que des problématiques nouvelles qu'elle soulève pour la profession, mais également dans le domaine de la santé au travail. Alors qu'elle peut apparaître surprenante, la mobilisation des agriculteurs victimes des pesticides permet de mettre au jour des rapports de forces spécifiques, témoignant de résistances propres aux questions de santé au travail. Ce « groupe circonstanciel » (Lemieux & Vilain, 1998) semble en effet mettre en place de réelles stratégies collectives au sein de cette association de victimes, prenant le pas sur les démarches individuelles. Nous cherchons donc à montrer que le regroupement de victimes des pesticides en collectif actif et le travail de *mise en cause*[4] (Barthe, 2010) qu'il modèle éclairent de manière inédite les rapports de forces qui tendaient jusqu'alors à faire obstacle au processus de publicisation et de prise de conscience de ce problème. En d'autres termes, cette mobilisation permet de dénoncer les rapports de force qui entretiennent un doute sur les liens de causalité de cette affaire ou cette multiplicité d'affaires sanitaires (Jas, 2008). *Dans quelle mesure la structuration de l'action collective d'agriculteurs phytovictimes témoigne-t-elle de la capacité de ce collectif à unifier des expériences individuelles hétérogènes pour construire une cause commune inédite ?*

4 Nous aborderons dans un premier temps les paradoxes de ce collectif encore en gestation qui tente d'agréger des expériences fragmentées (1), avant d'analyser comment cette mobilisation inattendue s'impose comme un témoin clé de l'inertie du système de protection et de prévention agricole (2).

Méthodes et terrain

Le travail de terrain s'appuie principalement sur 24 entretiens semi-directifs

approfondis réalisés entre 2012 et 2013 auprès de différents acteurs intervenant sur la question des pesticides. Ces entretiens ont tout d'abord été effectués auprès de victimes – ou de membres de familles de victimes –, membres de l'association Phyto-Victimes – qui constituent les acteurs centraux étudiés – et ayant répondu à un appel à témoins lancé par courriel, ou rencontrées lors de réunions de l'association[5]. Cette association fondée en 2011 est la première association de professionnels victimes des pesticides et compte aujourd'hui une centaine d'adhérents répartis sur tout le territoire. Elle s'appuie sur le travail de bénévoles actifs, délégués locaux et d'une chargée de mission. Si l'association tente d'élargir son rayon à tous les professionnels exposés aux pesticides, ses membres sont essentiellement issus du monde agricole et cotisent à la Mutualité sociale agricole. Elles ont toutes adhéré à l'association Phyto-Victimes suite à une maladie personnelle ou familiale, ou au décès d'un proche, liée ou prétendument liée aux pesticides.
Ces entretiens sont d'une durée très variable en fonction du contexte de réalisation, allant d'une demi-heure pour certains entretiens réalisés par téléphone, à plusieurs heures pour des entretiens effectués lors de visites à la journée. L'objectif de ces conversations était de tenter de comprendre à la fois les mécanismes de victimisation[6] de ces individus, c'est-à-dire la manière dont elles ont endossé leur expérience traumatique les ayant conduits à adhérer à un collectif de victimes ; mais également les conditions de la mise en œuvre de leur mobilisation et de construction de leur cause.
Les entretiens menés ont également concerné d'autres acteurs intervenant dans cette problématique : médecins, politiques, institutionnels, avocats ou ingénieurs agronomes. Il s'agit d'essayer de comprendre le traitement de ces affaires par des acteurs clés du domaine, au moment de l'émergence d'une problématique de santé publique, mais également de comprendre dans quelle mesure ces acteurs périphériques aux victimes ont pu interagir avec l'action victimaire et la construction du « problème pesticide ».
Cet article repose donc sur les premières pistes d'analyse de ces entretiens réalisés en face à face ou par téléphone. Des alias ont été utilisés pour la plupart des interviewés, à l'acception de personnes identifiées médiatiquement ou nous ayant demandé explicitement d'être nommées. Le travail de terrain s'appuie également sur des observations ethnographiques des temps de réunions et de concertation de l'association (réunions d'information, assemblées générales, conseils d'administration, débats, etc.), mais aussi sur des moments plus informels en marge de réunions et auxquels nous avons pu assister entre 2012 et 2013.

1. Les paradoxes d'un collectif en gestation : comment agréger des expériences traumatiques fragmentées

5 La mise en place de la mobilisation du groupe Phyto-Victimes interroge la recherche sur de nombreux plans, notamment si l'on considère le domaine dans lequel elle s'inscrit : l'agriculture. Outre la nature spécifique du problème des effets des pesticides sur la santé, la dimension professionnelle de cette problématique doit également être prise en compte dans l'étude du processus de mise en lien et de prise de conscience qui découlent des pathologies multiples auxquelles sont confrontés ces agriculteurs. Entre difficultés

personnelles à affronter une expérience traumatique de pathologie ou de deuil et compréhension de la portée collective de cette rupture biographique, de nombreux obstacles se dressent au travers du cheminement subjectif de ces individus. La création d'une association de professionnels dédiée à cette question n'allait donc pas de soi. La possibilité de regroupement, de rencontres avec des pairs – partageant profession et peine – s'impose néanmoins comme une véritable ressource pour les membres de Phyto-Victimes.

1.1. De l'invisibilité du « problème pesticide » à la genèse du groupe Phyto-Victimes

6 La nature du problème soulevé par le collectif Phyto-Victimes doit en premier lieu être interrogée. En effet, si l'appréhension publique des pesticides comme un toxique pour les consommateurs, les riverains, mais surtout pour les professionnels semble trouver un élan nouveau, notamment depuis la création de l'association Phyto-Victimes en 2011, les mobilisations collectives ont tardé à s'emparer de cette question pourtant ancienne. Dans la conclusion de son rapport d'information rendu le 10 octobre 2012, la Mission d'information sur les pesticides et leur impact sur la santé et l'environnement rappelait la nécessité de davantage de transparence dans la mesure des effets des pesticides sur la santé. Ce rapport réactivait avec force sur le devant de la scène médiatique ce problème souvent éludé. Issue de l'engagement personnel de son rapporteur, la sénatrice Nicole Bonnefoy, originaire de la même région que Paul François, le président de Phyto-Victimes, et sensibilisée à son histoire, cette enquête parlementaire affirmait également l'urgence de replacer cette question au centre des préoccupations en réclamant un renversement de priorité entre santé et pesticides (Bonnefoy *et al.*, 2012). Utilisés de manière massive dans l'agriculture française conventionnelle depuis l'après-guerre, les pesticides ont été intégrés comme une norme incontournable – et indispensable – au maintien de ce pilier de l'économie. Les risques liés à une manipulation quotidienne de ces produits sont connus de longue date et font l'objet d'interrogations intermittentes depuis les années 1960. L'ouvrage pionnier sur ce thème fut *Printemps silencieux* de la biologiste américaine Rachel Carson (Carson, 1963). La scientifique alertait déjà sur les dangers d'une utilisation massive et insouciante de produits chimiques, en raison d'effets cancérogènes pour l'homme et reprotoxiques pour les animaux Elle permit ainsi l'interdiction aux États-Unis au début des années 1970, du dichlorodiphényltrichloroéthane – plus connu sous le nom de DDT – un produit massivement utilisé lors de campagnes de désinsectisation, partout dans le monde. En France, si de nombreux dispositifs de prévention existent depuis une cinquantaine d'années afin de limiter les effets des pesticides sur la santé des travailleurs, ces différents instruments de contrôle auraient en fait largement contribué au maintien dans l'ombre de cette question (Jouzel & Dedieu, 2013). On aurait ainsi assisté à une « mise en invisibilité » du » problème pesticide », contribuant aujourd'hui encore à contenir très largement la diffusion sociale de cette problématique sanitaire (Jas, 2008). Pour Frédéric Decosse, l'utilisation massive de travailleurs immigrés, saisonniers et donc très mobiles, dans le secteur agricole français, renforcerait par ailleurs ce phénomène d'invisibilité, en externalisant ces pathologies professionnelles (Decosse, 2013). Ces produits seraient pourtant responsables de nombreuses pathologies chroniques ou aiguës chez les travailleurs agricoles en contact régulier avec ces substances. La Mutualité sociale

agricole (MSA) estime à un sur six les utilisateurs ayant subi les effets indésirables de ces produits (Caplat *et al*., 2011). Plus d'une centaine de substances actives contenues dans les pesticides européens seraient considérées comme des perturbateurs endocriniens (INSERM, 2013). Les produits phytosanitaires seraient par ailleurs responsables de nombreux troubles respiratoires et d'allergies, ou encore de troubles de la fertilité. Mais c'est surtout en ce qui concerne les maladies neurologiques et les cancers que les pesticides sont actuellement le plus critiqués. Chez les agriculteurs exposés aux pesticides, le risque de contracter une maladie de Parkinson serait ainsi multiplié par 5,6 par rapport à des groupes non exposés ; le risque de contracter la maladie d'Alzheimer serait multiplié par 2,4 (Baldi *et al*., 2003). La maladie de Parkinson a justement été intégrée dans le tableau des maladies professionnelles de la MSA par un décret en date du 4 mai 2012. La question de la reconnaissance des cancers en maladies professionnelles demeure beaucoup plus trouble. Les résultats préliminaires de l'étude AGRICAN[7] semblent en effet démontrer que les agriculteurs seraient moins touchés par les cancers que la population générale. Cette étude s'attire cependant de nombreuses critiques. Outre l'aspect limité par définition de ces premiers résultats issus d'une étude encore incomplète, AGRICAN est aussi largement critiquée par les associations de victimes et les associations environnementales en général, en raison de la participation à hauteur de 10 % dans son financement de l'Union de l'industrie de protection des plantes (IUPP), organisation professionnelle des producteurs de pesticides. Ces premières analyses ne font par ailleurs qu'effleurer le constat de la dominance de certains types de cancers bien distincts chez les agriculteurs (cancers de la prostate, de l'estomac, de la peau, diverses maladies du sang, etc.)[8]. Et à la différence de la maladie de Parkinson, ces cancers ne constituent pas à ce jour une catégorie de maladies professionnelles – exception faite des hémopathies qui devraient bientôt constituer un nouveau tableau suite à un avis favorable de la Commission supérieure des maladies professionnelles (COSPAM) en juin 2013. Les différentes antennes régionales de la MSA continuent cependant d'étudier au cas par cas les demandes de reconnaissance en maladies professionnelles conduisant à des décisions très hétérogènes en fonction des territoires.

7 En janvier 2010, de nombreux agriculteurs encouragés par l'association écologiste Générations futures[9] et le Réseau HEAL[10] (*Health and Environment Alliance*) et concernés par la question s'étaient réunis à Ruffec en Charente pour se concerter sur ce sujet. Loin de s'être constitué spontanément, ce regroupement est le résultat d'une convergence de différents agriculteurs et acteurs associatifs ou journalistes mobilisés sur cette question, et notamment autour de l'histoire de Paul François (Jouzel & Prete, 2013). Cet agriculteur intoxiqué au Lasso[11] en 2003 avait décidé de porter plainte contre l'entreprise productrice du produit et de médiatiser son histoire, suite à un parcours personnel de reconnaissance difficile et au fil des rencontres[12] (Jouzel & Prete, 2013). L'association Phyto-Victimes est créée un an plus tard, en mars 2011, après le décès de l'un d'entre eux, Yannick Chenet, des suites d'une leucémie contractée par une exposition répétée aux pesticides dans son exploitation[13]. Paul François en est désigné le président. Si la création de cette association semble témoigner d'un processus nouveau autour de la question des pesticides, elle marque avant tout le début d'une structuration de cette mobilisation par des professionnels jusque-là absents de ces débats. Les multiples actions d'alerte qui sont alors mises en place sont dirigées vers la plupart des institutions et organisations qui incarnent et perpétuent l'ordre des choses dénoncé par les victimes : la Mutualité sociale agricole responsable de la prévention et de la reconnaissance des maladies

professionnelles ; les laboratoires phytosanitaires et certaines coopératives agricoles qui sont chargées de la revente des produits ; le ministère de l'Agriculture ; mais aussi les syndicats ou les chambres d'agriculture. La mobilisation de l'association Phyto-Victimes s'organise également principalement autour d'interventions publiques à vocation pédagogique lors de réunions d'information ou de salons, au niveau local, mais également au niveau national lorsque cela est possible[14]. Ces réunions publiques ont pour mission d'informer non seulement le milieu agricole et professionnel et les futurs professionnels concernés, mais également le grand public. Le recours aux médias par la publication d'articles ou interviews est également régulier, notamment au fil de l'actualité judiciaire qui entoure ces agriculteurs.

1.2. Une victimisation contrariée

8 Le processus de prise de conscience de ces agriculteurs et le phénomène de victimisation qui peut en découler nécessitent à la fois un travail d'acceptation propre aux individus, mais aussi une assignation extérieure, et donc sociale, permettant une reconnaissance. Ce n'est donc pas sans se heurter à de nombreux obstacles que ces agriculteurs tentent de donner du sens à cette expérience traumatique. Cette expérience de pathologie ou de deuil liés aux pesticides peut ainsi constituer un *stigmate* corporel et psychologique, plus ou moins dissimulé (Goffman, 1963). L'affirmation de cette marque peut en effet remettre en cause l'intégration sociale des individus concernés. Les individus susceptibles d'endosser cette nouvelle identité victimaire doivent donc se livrer à la fois à un travail de modification identitaire complexe, mais également à un travail de remise en cause de leur position dans les relations sociales au sein de l'entité professionnelle. L'endossement de cette nouvelle identité et la prise de conscience de ce stigmate s'avèrent donc particulièrement complexes.

1.2.1. Une auto-identification difficile

9 D'un point de vue individuel d'abord, la mise en lien entre la pathologie diagnostiquée et une exposition aux pesticides s'avère particulièrement délicate. Même quand le lien de causalité est avéré – du fait d'un diagnostic médical clairement établi, ou même dans de rares cas, en raison de l'inscription de cette maladie au tableau des maladies professionnelles – l'auto-identification en tant que victimes des pesticides, et plus simplement encore, en tant que malade des pesticides n'est pas aisée pour ces agriculteurs.

10 Une première explication est souvent avancée par les victimes elles-mêmes. Elle tiendrait dans l'idée qu'il existe une « omerta du monde agricole » sur la question des pesticides, et plus précisément sur la question des pathologies professionnelles. Cet argument dénonce la culture du silence qui régnerait au sein du monde paysan. Il est vrai que le fait de s'appréhender victime des pesticides peut apparaître particulièrement contradictoire avec le soutien longtemps apporté à l'agriculture productiviste par nombre de ces professionnels. Pudeur pour les uns, honte pour les autres, il existerait en tout cas une tendance commune de réactions *a priori* parmi les agriculteurs. La maladie, et plus largement toute forme de faiblesse ou de difficulté est cachée, en tout cas tue. Ce phénomène doit néanmoins être appréhendé dans d'autres professions, et notamment dans l'univers social des ouvriers, où la force et la santé constituent des valeurs professionnelles et personnelles fortes pour subvenir aux besoins familiaux (Lanna, 2013).

Force est de constater que le risque professionnel lui-même peut donc être intériorisé, accepté et valorisé dans nombre de milieux professionnels (Dejours, 2000).

11 Au-delà de la pudeur évoquée dans le monde agricole, la dimension de contrôle social liée à une action vis-à-vis de l'extérieur apparaît essentielle. Cette conscience du contrôle social, de la critique inévitable intervient donc indéniablement dans l'évaluation des conséquences d'une prise de parole pour leur milieu, le monde agricole. En effet, en divulguant leurs pathologies et en revendiquant leur caractère professionnel, ces agriculteurs mettent en cause le paradigme dominant au sein de leur profession : une utilisation systématique, abondante et banalisée des produits phytosanitaires. Leur mobilisation peut donc être facilement apparentée à un acte de trahison vis-à-vis des intérêts de la profession. L'affirmation de soi en tant que malade, en tant que victime des pesticides qui constitue un véritable stigmate, s'en trouve du même coup contrariée. Un médecin spécialiste en urologie exerçant dans une grande région viticole nous a également décrit les difficultés à faire admettre l'origine professionnelle de la maladie à ses patients, malgré les certitudes posées par ce praticien spécialisé :

> Je crois, enfin, que la prise de conscience est un petit peu.... difficile, parce que, bon, souvent c'est pas forcément des grosses propriétés en fait, hein, les personnes exposées c'est souvent des petites propriétés, c'est leur propriété, c'est leur bien, c'est leur famille, c'est leur histoire, donc c'est souvent un petit peu difficile, mais... [...] Je leur demande si ils ont fumé, quel métier ils font, voilà... et si ils ont travaillé longtemps aussi. Et après je leur dis : "Voilà, ça peut être lié à votre environnement professionnel, est-ce que vous avez manipulé des pesticides, est-ce que vous savez quel type de pesticides vous avez manipulé", etc., etc. [...] Une fois que les gens, malheureusement, que les gens sont rentrés dans la maladie, ils sont capables d'entendre. » [Médecin 1, le 29/05/2012]

12 Il existe donc bien de profondes entraves à l'acceptation de la pathologie comme le résultat d'une exposition professionnelle tant par retenue personnelle que par conscience de l'implication sociale de ce lien de causalité pour le groupe ou la communauté professionnelle. Le rôle des tiers, et notamment des épouses, souvent à la frontière de cette communauté, semble ainsi largement déterminant dans les mécanismes de prise de conscience des origines de la maladie, mais aussi dans la mise en œuvre d'un processus de victimisation et donc de mobilisation (Lanna, 2013). Nous avons en effet pu constater lors de nos différentes observations, la prégnance de la présence des couples, de la famille en général, dans les récits de vie, mais également dans la présence physique lors des regroupements de l'association. Parce qu'elles sont souvent davantage en marge de la vie agricole, qu'elles n'ont pas à subir directement la pathologie, et que ce sont des femmes – dont le rapport à la santé et à la maladie est différent de celui de leurs conjoints –, les épouses constituent donc un recours essentiel pour les agriculteurs phytovictimes et pour l'association en général. Lors d'une rencontre informelle, Guylaine, épouse d'un agriculteur atteint d'un syndrome myéloprolifératif, nous raconta ainsi le combat qu'elle dû mener contre la honte ressentie par son mari d'être malade, contre les injonctions en trahison de sa belle famille très engagée au sein de la profession. Elle nous confia aussi sa lutte pour passer les différents obstacles imposés par la justice afin de fournir des preuves des expositions répétées de son mari à des substances toxiques. Mais grâce au travail de mise en lien et de dénonciation de son épouse, et après des années de dénis, Daniel est désormais l'un des agriculteurs les plus engagés de Phyto-Victimes.

1.2.2. Reconstituer le fil de sa pathologie : une étiologie sous contraintes

13 Si l'acceptation de la maladie en tant que pathologie professionnelle est entravée par un certain nombre de facteurs individuels et culturels que nous venons d'exposer, la reconstitution de l'étiologie[15] de sa pathologie s'avère en elle-même particulièrement difficile. En effet, comprendre son expérience traumatique, en reconstituer l'histoire, et s'engager dans un processus de mise en cause est d'autant plus complexe dans le cadre des pathologies liées aux pesticides. Malgré la publication de rapports et études récents, le monde scientifique demeure largement partagé quant aux conséquences d'une exposition à ces produits. En tout cas, l'idée selon laquelle les pesticides seraient un toxique professionnel comme un autre et dont il faudrait absolument se prémunir ne va pas de soi. Le rapport d'information sénatoriale rappelait ainsi l'extrême difficulté à établir les effets à long terme des expositions aux pesticides en raison du temps de latence et de la mauvaise connaissance de l'histoire des expositions des individus. Les dispositifs de toxicovigilance seraient par ailleurs beaucoup trop éclatés (Bonnefoy *et al.*, 2012). Cette difficulté à établir les liens de causalités et à se référer à une véritable épidémiologie de référence concernant les pesticides tient par ailleurs sans nul doute dans la nature des molécules incriminées. Les produits phytosanitaires sont en effet des molécules de la classe des perturbateurs endocriniens[16]. Les perturbateurs endocriniens auraient ainsi engendré un changement de paradigme toxicologique[17] : les certitudes relatives à la durée d'exposition ou au volume des doses reçues (l'impact de faibles doses pourrait être plus important que celui de fortes doses) sont remises en cause ; par ailleurs les effets combinés de ces molécules sont particulièrement difficiles à évaluer (*Nalbone et al.*, 2012). Le temps de latence entre l'empoisonnement effectif et le développement d'une pathologie peut s'étaler sur plusieurs décennies, excepté dans le cadre d'empoisonnements aigus à un produit phytosanitaire. L'imputation cause/conséquence est donc difficilement décelable immédiatement, et les malades et les médecins doivent souvent se livrer à un important travail de reconstruction et d'assemblage pour expliquer le diagnostic. La recherche d'étiquettes ou factures de produits vieux de plusieurs décennies constitue par exemple un véritable parcours du combattant pour les familles, alors qu'elle est une condition essentielle pour prouver l'exposition au toxique. Le temps de latence peut par ailleurs expliquer que le temps de réaction des autorités publiques ou du corps médical pour prendre en compte ou donner l'alerte soit très long. Les premières générations d'agriculteurs à avoir été intensément et précocement exposés ont aujourd'hui en moyenne une cinquantaine d'années, période où les pathologies incriminées commencent justement à se développer. Outre cet élément central du temps de latence, c'est aussi la nature des pathologies constatées qui peut contribuer à maintenir un doute sur les liens de causalité et sur les responsabilités de ces pathologies. Comme nous l'avons déjà vu, c'est en ce qui concerne les cancers que le doute est le plus souvent activé sur les liens de causalité. Si le terme de *cancer* est très complexe (Périno, 2012) et peut souvent être utilisé pour désigner des pathologies bien différentes, il est évident que cette maladie tient un statut spécifique dans l'histoire sanitaire. Les origines des cancers demeurent toujours assez incertaines scientifiquement, car souvent multifactorielles. Cette pluricausalité d'une maladie s'oppose justement régulièrement à la reconstitution d'une étiologie pour les victimes (Jouzel, 2012). Ainsi, même si certaines de ces pathologies comme les cancers de la vessie ou certaines leucémies sont des marqueurs quasi systématiques à des expositions spécifiques à un toxique, l'idée selon

laquelle l'origine d'un cancer est toujours douteuse constitue un argument rempart systématiquement opposé aux victimes dans leur démarche de reconnaissance.

14 La complexité de ces pathologies et les possibilités d'origines multiples de ces maladies contribuent donc à maintenir un voile sur le travail de mise en cause réalisé par les victimes. Pourtant, malgré ces difficultés, la constitution d'une association de victimes semble ouvrir des perspectives recherchées par ces agriculteurs.

1.3. Collectivisation de la peine et structuration du groupe victimaire

15 Dans notre enquête, la blessure commune, c'est-à-dire l'expérience de la pathologie liée aux pesticides, apparaît clairement comme un ciment profitable à la cause et à la mobilisation du groupe Phyto-Victimes. Cette expérience commune dessine en effet les contours d'un groupe latent, où des individus se retrouvent autour d'un même grief (Offerlé, 1998). Nous supposons donc que le partage d'une « identité blessée » (Pollak, 1993) est une première étape significative, bien qu'insuffisante, de la structuration d'un groupe de victimes[18]. Ces victimes pourront alors construire leur intérêt commun, intérêt à la base du collectif, en constante interaction avec ses membres. La victime fait le groupe autant que le groupe fait la victime. Or, dans le cas de l'association Phyto-Victimes, le collectif est également un groupe de professionnels. Les membres de l'association sont tous des agriculteurs ou proches d'agriculteurs, relevant du régime de protection de la Mutualité sociale agricole. C'est justement la nécessité de porter une parole de professionnels – et de l'intérieur – qui a encouragé la création de cette association[19]. Les logiques victimaires y sont ainsi en permanente interaction avec des logiques professionnelles, tantôt complémentaires, parfois concurrentes. Mais la mise en avant de cette identité d'agriculteurs, commune à la plupart des membres de Phyto-Victimes ne saurait faire abstraction de l'hétérogénéité effective de cette catégorie professionnelle.

1.3.1. Une cause fragmentée : un groupe professionnel pluriel

16 L'observation de l'association Phyto-Victimes invite à s'interroger sur la manière dont un groupe existant *a priori* en tant qu'entité professionnelle, les agriculteurs, est capable de se réorganiser dans le cadre d'une cause nouvelle – la mise au jour puis la publicisation d'une intoxication liée à leur profession, voire l'attente d'obtenir une quelconque réparation. Mais loin d'être une évidence, la structuration de cette association et la collectivisation des expériences traumatiques peuvent se heurter à l'hétérogénéité intrinsèque de ce groupe professionnel. Le récit d'un monde agricole uni et homogène s'est en effet construit depuis l'après-guerre, notamment sous l'impulsion des syndicats, mais aussi de l'État, au travers d'un système agricole constitué de multiples organisations agrégées les unes aux autres, tendant à construire un discours unifié de la profession[20] (Hubscher & Lagrave, 1993). Cette idée d'homogénéité a par ailleurs pu être renforcée par le constat d'un vote agricole majoritairement ancré à droite (Hervieu & Purseigle, 2013). Le monde agricole est cependant traversé par des divergences entre territoires, types d'agricultures, traditions historiques et culturelles, revenus. Cet éclatement implique également un positionnement quant à la définition du métier d'agriculteur (Hervieu & Purseigle, 2013). Il a pu se retrouver dans les entretiens que nous avons menés auprès de l'association Phyto-Victimes. Quoi de commun entre un viticulteur de Charente, cultivant le raisin destiné à être distillé pour faire du Cognac, et le grand exploitant lorrain, chef d'entreprise, à la tête de grandes cultures céréalières ? La conception que se font ces

individus de l'agriculture et de l'utilisation des pesticides peut ainsi, par tradition ou philosophie, s'avérer bien différente. Malgré le partage d'une expérience de pathologie liée à une exposition aux pesticides pour soi, ou celle d'un proche, ces divergences pourraient donc entraîner de profonds désaccords susceptibles d'entraver le développement de l'association, en en brouillant les lignes stratégiques. Ces probables difficultés ont ainsi régulièrement été évoquées lors des entretiens réalisés. Nous avons également pu constater un phénomène de comparaison entre les membres de l'association, en fonction par exemple du nombre d'hectares cultivés, des technologies agricoles maîtrisées, etc. Mais l'intérêt de la structure associative et les valeurs communes semblent malgré tout s'imposer à ce collectif en puissance. Conscients de leurs divergences, les membres les plus actifs de l'association assument et valorisent même ces disparités.

17 La recomposition des intérêts individuels au travers de l'obtention individuelle d'une reconnaissance en maladie professionnelle, en griefs collectifs susceptibles de bénéficier à l'ensemble de la profession, n'est donc pas acquise. Tout le travail de la structure associative est donc bien d'agréger ces conceptions, intérêts et expériences diverses pour construire la cause qui sera soutenue par le collectif. La mise en commun des expériences traumatiques de chacun ouvre ainsi la voie au modelage de la ligne défendue par l'association, ligne en permanente négociation entre intérêts professionnels et intérêts victimaires, intérêts individuels et intérêts collectifs. L'objectif défendu étant de prouver que ces intérêts de différentes natures sont en fait largement corrélés et complémentaires.

1.3.2. Un groupe nécessaire : le ciment de la blessure commune

18 Malgré l'hétérogénéité existante au sein du monde agricole, la nécessité de rencontrer des pairs, de se réunir et de partager leur expérience pour ces agriculteurs confrontés à une pathologie professionnelle liée aux pesticides constitue bel et bien un élément saillant de notre enquête. Le groupe permet en effet une collectivisation de sa peine. Il permet aussi de la dépasser. Les groupes de victimes forment ainsi des structures d'écoute et de solidarité exceptionnelles, grâce aux rencontres qu'ils permettent. Alors que les traditions agricoles, culturelles ou politiques, et que les niveaux de revenus des agriculteurs phytovictimes sont largement différenciés, le partage de l'expérience traumatique réunit. Il s'avère être à l'origine de liens de proximité inédits. En proposant un cadre solidaire et socialisant, les associations permettent donc aux victimes de partager, comparer, échanger. Ce cadre collectif les invite aussi à reconstituer leur expérience, à y intégrer des éléments médicaux et historiques clairs grâce à un échange d'informations. Il permet même au simple adhérent temporaire, jamais investi, de comprendre les enjeux collectifs de sa pathologie. Mais l'intégration à une association victimaire permet par ailleurs de canaliser toute forme de manifestation de vengeance face à l'injustice vécue. Il ne s'agit plus de mener une bataille individuelle, mais de partager et de réfléchir à une stratégie collective. Adhérer au collectif invite à redevenir acteur de sa propre vie en reprenant le dessus sur une expérience biographique bouleversante :

> Moi, l'association, c'est ce qui me maintient en vie ! [Jacques, le 24/05/2013]

19 Intégrer un collectif lié à son expérience victimaire s'avère donc une étape clef dans la trajectoire des personnes rencontrées. Alors qu'ils sont porteurs d'un stigmate *a priori* socialement immobilisant[21] la prise de conscience des origines de leur pathologie semble

au contraire les conforter dans la nécessité d'une mobilisation. L'affirmation de leur identité stigmatique et les revendications qui y sont associées semblent ainsi ouvrir la possibilité d'un « retournement » de la logique du stigmate, en réparant les injustices vécues et en offrant une forme de retour à la normalité. Les vertus de ce phénomène de collectivisation de la peine initiale et les opportunités de dépassement qu'il semble proposer témoignent donc de la nature originale de ces groupes et de leur cohésion. Collectif de peine, il revendique également une identité catégorielle professionnelle commune, bien que disparate. Mais au-delà de cette capacité à agréger des trajectoires multiples, il faut également veiller à s'interroger sur l'efficacité de leur mobilisation et l'implication de la cause soutenue par ces agriculteurs phytovictimes.

2. L'anomalie d'une mobilisation révélatrice de l'inertie du système de protection agricole

20 La constitution du groupe Phyto-Victimes et la structuration de la cause soutenue par ce collectif victimaire n'allaient donc pas de soi au regard des nombreux obstacles que nous venons d'exposer. Cette mobilisation s'apparente par ailleurs à une prise de conscience des dysfonctionnements généraux du système de prévention, de protection agricole et plus globalement du fonctionnement du système de production agricole. Le retournement souvent total de conviction et de hiérarchie d'engagement induit par cette prise de conscience pourrait ainsi renforcer l'impact d'une telle mobilisation. C'est donc sous un jour inédit et inattendu que les agriculteurs phytovictimes tentent d'amorcer la problématisation publique de la question « pesticide ».

2.1. « C'est la catégorie d'agriculteurs qu'on ne voyait pas se rebiffer »[22] : engagement inattendu et changement de paradigme d'agriculteurs/propriétaires phytovictimes

21 Si l'on s'attache à prendre un bref recul historique sur ce que l'on peut qualifier de mobilisations de victimes dans le cadre d'expositions professionnelles à un toxique, force est de constater la prédominance ouvrière et plus globalement salariée chez les victimes de ces pathologies. Ces mobilisations sont ainsi bien souvent associées à des mobilisations de salariés tentant de faire reconnaître la faute de leurs employeurs dans l'implication de leur pathologie. Analyser ces mobilisations dans leur dimension de lutte des classes peut de fait apparaître pertinent. Mais dans de nombreux cas, cette démarche ne serait que partielle. Emmanuel Henry a ainsi démontré dans le cadre du scandale de l'amiante que des mobilisations d'acteurs intermédiaires se sont mises en place, tenant même un rôle décisif (Henry, 2007). C'est en effet grâce à la mobilisation et la problématisation portée par les enseignants et les étudiants de l'université de Jussieu que la question de l'amiante est entrée dans l'espace public. Parce que cette question a pu être envisagée autrement que comme un problème lié uniquement au monde ouvrier, une prise de conscience plus globale sur les dangers du produit a pu avoir lieu, imposant l'amiante comme un problème public (Henry, 2007).

22 Le statut relativement inédit des principaux acteurs de la mobilisation autour des pesticides – des agriculteurs – doit ainsi également être envisagé. Alors que cette problématique s'inscrit bel et bien dans un problème de santé au travail, d'exposition à

un toxique professionnel, elle ne peut être envisagée sous l'angle d'une domination salariale. Il s'agit en effet de propriétaires, souvent à la tête de grosses exploitations, et largement acquis au préalable aux pesticides. Toutes les critiques portées par l'association s'apparentent de fait pour ces agriculteurs à un total changement de paradigme. Cette mobilisation originale déploie par conséquent des acteurs inédits dans la lutte pour la santé au travail, mais également extérieurs à la lutte environnementale. L'expérience de la pathologie professionnelle et la prise de conscience de son étiologie ont donc finalement engendré un profond retournement de positionnement pour ces individus – en tout cas une large évolution – dans leur conception de leur métier et du système productiviste agricole. Cet aspect inattendu constitue ainsi selon le président de Phyto-Victimes, l'une des forces de l'association, puisqu'elle est constituée d'agriculteurs souvent aisés, dont l'action pour la reconnaissance de leurs maladies n'est pas motivée avant tout par des raisons économiques. Alors qu'ils sont pour la plupart détenteurs de leur moyen de production et dans des situations financières confortables, les agriculteurs phytovictimes se sont malgré tout engagés dans un processus de dénonciation de l'utilisation actuelle des pesticides. Cette situation est d'autant plus ambiguë que ces professionnels reconnaissent volontiers que cette stabilité financière découle en grande partie des facilités engendrées par l'utilisation de la chimie.

> Et aujourd'hui, pour une génération comme la mienne, moi j'ai 48 ans, j'ai cru en un système qui était quand même l'arrivée de la chimie. Et grâce à cette chimie, quoi qu'il en soit, jusqu'à preuve du contraire, je me suis installé, je me suis mis à mon compte, j'ai fait évoluer mon travail, j'ai gagné de l'argent... je vais pas en avoir honte : j'ai gagné de l'argent. [Paul François, le 30/08/2012]

23 Malgré le confort reconnu engendré par les produits phytosanitaires dans leur travail, ces agriculteurs ont donc considéré que le préjudice engendré par leur pathologie et l'injustice ressentie alors étaient bien supérieurs aux bénéfices acquis.

24 Enfin, par ce nouvel engagement, les agriculteurs phytovictimes s'inscrivent en contradiction avec le discours dominant des organisations reconnues comme représentatives de la profession. Ils doivent donc légitimer une position largement minoritaire et perçue par les principaux représentants syndicaux comme destructrice pour la profession.

> Parce que la FNSEA dit : "Si vous retirez les produits, ça se casse la figure !" Moi je vois comment se comportent les représentants de la FNSEA dans les réunions, la FNSEA, la Coordination rurale et tout le monde, je les mets tous dans le même panier. Peut être un peu plus modérée pour la Confédération paysanne[23]... [Paul François, le 26/03/2013]

25 La blessure et la volonté de changement ont pris le pas sur le sentiment de trahison du milieu déjà évoqué. L'entrée dans l'arène militante de ces acteurs, à la fois extérieurs, mais également et surtout *a priori* incompatibles avec cette forme d'engagement, interroge ainsi sur l'efficience d'un système qui semble se fragiliser.

2.2. L'inertie du système de protection et de prévention agricole

26 La cause soutenue par l'association Phyto-Victimes s'est en grande partie structurée autour de la nécessité d'une systématisation des reconnaissances en maladies professionnelles de pathologies d'agriculteurs dues à une exposition aux pesticides, de l'élargissement du tableau des maladies professionnelles et d'une meilleure prévention. Alors qu'un faisceau de preuves et d'études semble aller dans le sens d'un nombre

croissant de maladies liées aux pesticides[24], les possibilités de reconnaissances et donc d'officialisation de ces agriculteurs en tant que *victimes des pesticides* demeurent rares et aléatoires. Le maintien de cette dimension douteuse ne facilite donc pas les revendications du groupe victimaire, qui reste marginalisé, voire stigmatisé dans le monde agricole.

> On l'a dit à la MSA à Paris, mais bon, ça sert à rien, parce qu'on sait qu'ils nous prennent pas au sérieux. Et euh... ils nous regardent de loin... [Jacques, le 29/11/2012]

27 La Mutualité sociale agricole, pourtant en première ligne dans la protection des travailleurs agricoles et dans la reconnaissance des pathologies professionnelles adopte, il est vrai, une position très ambiguë face à ces revendications, entretenant de fait la culture du doute. Une raison est ainsi systématiquement avancée : le manque de preuves. Mais sous couvert d'une absolue recherche de scientificité, cet argument contribue finalement à maintenir le voile sur le problème, comme en témoigne ce médecin de la MSA :

> On créé carrément un tableau de maladie professionnelle, et il faut bien le dire, ça a été sous la pression d'associations de victimes, etc. Alors ça, moi, si vous voulez, ça me gêne un peu parce que ça.... que la loi elle reconnaisse tout ça, on l'applique y'a aucun problème, mais des fois, pour moi qui ai une formation scientifique, ça me gêne un peu parce que j'ai quand même pas tous les éléments scientifiques. [Médecin 2, le 3/09/2012]

28 À la fois rapportée par les victimes et constatée directement lors d'entretiens, cette culture du doute semble donc largement entretenue par des médecins responsables de la MSA, et ce, même dans le cadre de maladies officiellement entrées dans le tableau des maladies professionnelles comme le Parkinson. *A fortiori*, l'idée qu'il existerait des cancers professionnels liés à une exposition aux pesticides, mais qui ne sont pas – ou pas encore – officiellement reconnus, est elle aussi objet de doute, comme le précise ce même médecin :

> Moi la seule question à laquelle je peux répondre c'est : "Oui, il a été exposé." Après, sur le plan scientifique, est-ce qu'une exposition d'une demi-journée à une journée par an, c'est pas quand même comme une personne qui travaille toute l'année dans une usine et qui est exposée quotidiennement ou très souvent... [Médecin 2, le 3/09/2012]

29 Le discours diffusé par la MSA, principal acteur de la prévention et de la protection des travailleurs agricoles, apparaît donc très ambigu sur la question des expositions aux pesticides. Mais, derrière cette mise en doute, il est finalement question de la véracité des récits de ces victimes et de leur légitimité à passer à l'action. Ce phénomène serait d'autant plus important qu'il s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance de maladies professionnelles. Annie Thébault-Mony explique ainsi que les valeurs dominantes au sein de la recherche en santé publique, mais également au sein de la profession des médecins du travail, vont dans le sens d'une interprétation des cancers professionnels en fonction des comportements individuels : « La recherche des causes de maladie est centrée sur ces caractéristiques individuelles, biologiques, psychologiques... mais aussi génétiques » (Thébault-Mony, 2006, 21). Alors qu'elle a pour missions premières la prévention et la protection des travailleurs agricoles, la MSA semble se retrancher derrière un flou scientifique. Le champ des possibles imputabilités et des responsabilités des maladies professionnelles des agriculteurs est donc largement réduit. Les cancers auraient avant tout, aux yeux de ces professionnels, des explications individuelles, privées, et donc en aucun cas sociales – les pesticides ne constituant en aucun cas un problème de santé

publique. Pourtant, comme semble le recommander le rapport d'information sénatoriale, une autre approche du risque pourrait être adoptée : « En matière de pesticides, il est indispensable d'approfondir la recherche épidémiologique, compte tenu des nombreux doutes persistants sur les effets sanitaires de ces produits. Un effort important reste à faire pour obtenir une quantification plus précise et plus fiable de l'ampleur des effets des pesticides sur la population. » (Bonnefoy, 2012, 62)

2.3. Opacité de l'information et omnipotence des industriels

30 Il faut enfin évoquer un autre aspect fondamental dans la compréhension de cette affaire, dénoncé dans la mobilisation des agriculteurs phytovictimes : la prédominance de l'industrie phytosanitaire dans tous les canaux d'information, de prévention et de protection des agriculteurs. Ce phénomène d'omniprésence des industriels contribue de fait à entretenir leur domination dans la maîtrise du « problème pesticide », et notamment vis-à-vis des victimes.

31 Sur le plan de l'information tout d'abord, le *défaut d'information* sur la composition réelle des produits constitue un problème majeur de l'utilisation des pesticides. Différentes stratégies sont ainsi mises en place par les fabricants pour dissimuler ou détourner les indications relatives à la constitution du produit. Les étiquettes et les « fiches produits » en sont des preuves criantes.

> Sur les produits "phyto", c'est comme ce que vous voyez, ils sont sur le bidon, mais c'est sur des parties un petit peu... 'fin faut décoller la première étiquette où y'a le nom commercial du produit ! Après y'a la fiche technique du produit, qui normalement, avec sa composition normalement, et puis avec un petit peu plus de détails sur l'utilisation de ce produit-là, normalement elle doit être distribuée par le distributeur, en même temps que le produit. Et ça, on a beaucoup, beaucoup de mal à les avoir. [Membre de la direction d'un établissement de formation agricole, le 21/09/2012]

32 L'accès aux « fiches produits » et donc à la connaissance sur la nature exacte du produit manipulé semble donc peut aisé et nécessite finalement un important travail de recherche en aval de l'acquisition du produit, si l'on souhaite obtenir ces informations. Ce constat prend d'autant plus d'importance qu'il nous a été rapporté par des personnels de formation aux métiers de l'agriculture, et donc sensés maîtriser au mieux les rouages du système. *Quid* des avertissements sur la dangerosité du produit ou des précautions à prendre lors de la manipulation ? Car si des documents existent, leur diffusion auprès des professionnels doit être interrogée. Or, comment utiliser en toute sécurité un produit dont on ne connaît ni la composition ni les dangers réels ? Comment établir un diagnostic en toute transparence quand on ne peut avoir accès ni aux noms ni à la composition des produits auxquels son patient a été exposé ? Comment dès lors faire reconnaître le caractère professionnel de sa maladie ? Par ailleurs, retranchés derrière un argument de secret industriel les fabricants refusent systématiquement de fournir les « fiches produits » lors la mise en route du parcours judiciaire des victimes. Mais une récente décision de justice pourrait à l'avenir faire jurisprudence : le 21 mars 2013, la cour d'appel de Nancy a condamné le Fonds d'indemnisation des victimes d'actes de terrorismes et d'infractions à indemniser un agriculteur atteint d'un syndrome myéloprolifératif. La cour s'est justement appuyée sur le défaut d'information des étiquettes accolées aux bidons de produits phytosanitaires, en considérant que « la mise sur le marché de produits phytosanitaires sans que soit attirée l'attention de l'utilisateur sur les risques

inhérents à l'utilisation et les précautions à prendre est constitutive d'une infraction pénale » (Coisne, 2013, 8)[25]. Car en s'appuyant sur un défaut d'information, les industriels continuent finalement à maintenir le doute sur les effets réels des pesticides sur la santé humaine. L'entretien du doute et de la confusion autour d'une problématique scientifique peut justement constituer une stratégie efficace pour les industriels (Oreskes & Conway, 2010). Ce phénomène de *« merchandising doubt »*[26] a ainsi été observé dans le cadre de controverses scientifiques comme le réchauffement climatique, mais également et surtout au sujet du tabac.

33 Il faut enfin souligner que l'industrie phytosanitaire a su s'introduire dans nombre d'institutions garantes de la pérennité du système agricole. Les comités de reconnaissance en maladie professionnelle comptent ainsi parmi leurs membres décisionnaires des représentants de l'UIPP. De la même manière, ces derniers sont largement introduits au sein de la fédération syndicale majoritaire, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), lui-même majoritaire dans les chambres d'agriculture. Les critiques adressées à l'étude AGRICAN tiennent justement de ce constat d'une omniprésence de l'industrie phytosanitaire dans toutes les instances liées aux agriculteurs. La sénatrice Nicole Bonnefoy n'a jamais caché les tentatives d'approche mises en place à son égard par les industriels lors de la réalisation de son enquête.

> On a jamais été empêché de travailler. Par contre on a eu de la pression de la part de l'industrie phytopharmaceutique, fabricants de pesticides, on a eu un peu de pression oui, ça c'est sûr... Pression par la présence, parce qu'ils ont une présence... [Nicole Bonnefoy, le 17/05/2013]

34 Les industriels interviennent par ailleurs auprès des parlementaires dans le cadre du club Cérès[27], groupe parlementaire de réflexion sur la recherche agronomique.

35 Ces multiples constats confirment la réalité d'une omniprésence de l'industrie phytosanitaire dans le monde agricole. Ce phénomène encourage aussi la diffusion d'un modèle agricole dont les pesticides seraient un fondement indispensable et incontournable, les quelques victimes reconnues constituant des pertes collatérales malheureuses, mais inévitables, imprudentes si ce n'est biologiquement fragiles. Il en va de même pour l'entretien de la confusion sur la composition réelle des produits qu'ils mettent sur le marché ; mais également pour la convocation du doute au sujet de toutes les études scientifiques ou positionnements en leur défaveur. L'imposition de cette pensée dominante invite ainsi à s'interroger sur le véritable rapport de domination qui traverse le monde agricole, et bien au-delà, pour notre problématique, sur la question de la santé au travail. Le faisceau d'acteurs institutionnels entourant les agriculteurs et les responsables de leur suivi santé étant largement associés aux industriels, c'est finalement essentiellement du positionnement de ces industries phytosanitaires que découle la définition légitime de la problématique des pesticides, au détriment de mobilisations collectives alternatives, et notamment des mobilisations de victimes.

Conclusion

36 La création d'un groupe d'agriculteurs phytovictimes n'allait donc pas de soi. Outre les difficultés de prise de conscience par ces acteurs des origines de leurs pathologies professionnelles, la complexité à la fois structurelle, culturelle et institutionnelle du monde agricole ne facilite pas le travail d'étiologie et de mise en cause nécessaire à un

collectif victimaire dans l'action de dénonciation mise en œuvre. L'invisibilité récurrente des risques sanitaires liés aux pesticides entretenue par de nombreux acteurs du domaine contribue par ailleurs à entraver le travail d'unification de la cause. La mobilisation victimaire de ces agriculteurs étonne ainsi par son originalité. Loin de s'inscrire dans un rapport de domination classiquement attendu dans ce genre de problématique de santé au travail, l'action de ce collectif de professionnels, pour la plupart non-salariés, lève en effet le voile sur une domination bien plus ténue, mais pourtant très active dans le secteur agricole français : l'omniprésence et l'omnipotence des industries phytosanitaires. Plus précisément, cette mobilisation pointe l'inertie d'un système au sein duquel les industries phytosanitaires ont su imposer leur intérêt économique comme intérêt général, et le maintien de la controverse scientifique sur les dangers des pesticides comme argument contre le changement. Car si quelques modestes réformes – par exemple le Plan Ecophyto[28] ou encore l'élargissement partiel des tableaux de maladies professionnelles – ont pu voir le jour, la remise en cause de l'utilisation massive de phytosanitaires ou du modèle de production agricole tel qu'il est pratiqué depuis la Seconde Guerre mondiale en général n'est pas d'actualité. L'essoufflement de la dynamique impulsée par le Grenelle de l'environnement en 2007 pourrait également être interrogé. Il était ainsi nécessaire d'aborder l'ensemble du contexte dans lequel cette mobilisation s'inscrit, dans sa dimension professionnelle, mais également sanitaire – deux domaines où se mêlent et s'entremêlent de multiples intérêts que nous avons tenté de décrypter.

37 Mais l'émergence et la stabilisation d'une telle mobilisation de professionnels nous amènent finalement à nous interroger sur le rôle de ces acteurs, à la fois chantres et victimes d'une pratique réputée incontournable, dans l'évolution de l'approche cognitive portée sur cet usage. Ce cas pourra par ailleurs être mis en perspective avec d'autres mobilisations victimaires intervenant plus largement dans le domaine de la santé publique. Cette ouverture comparative permettrait de mieux comprendre comment ces acteurs *a priori* extérieurs au champ des mobilisations sanitaires parviennent à formuler une problématisation nouvelle de ces enjeux de santé au travail ou de santé publique et à les publiciser.

BIBLIOGRAPHIE

BALDI Isabelle *et al.* (2003), « Neurodegenerative Diseases and Exposure to Pesticides in the Elderly », *American Journal of Epidemology*, vol. 57, n° 5.

BARTHE Yannick (2010), « Cause politique et politique des causes, la mobilisation des vétérans des essais nucléaires français », *Politix*, vol. 23, n° 91.

BONNEFOY Nicole (octobre 2012), « Pesticides : vers le risque zéro », t. 1 : rapport, Rapport d'information sénatoriale de la mission commune d'information sur les pesticides et la santé, n ° 42.

CAPLAT Jacques *et al.* (2011), *Cultivons les alternatives aux pesticides*, Paris, Le Passager clandestin.

CARSON Rachel (1963), *Printemps silencieux*, Paris, Plon.

COISNE Marion (2013), « Une première à Nancy », *Agrodistribution*, n° 237.

DECOSSE Frédéric (2013), « Entre usages contrôlés, invisibilisation et externalisation. Le précariat étranger face aux risques chimiques en agriculture intensive », *Sociologie du travail*, n° 55, 322-340.

DEJOURS Christophe (2000), *Souffrance en France : la banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Le Seuil.

GOFFMAN Erving (1963), *Stigmates, les usages sociaux du handicap,* Paris, Éditions de minuit.

HENRY Emmanuel (2007), *L'amiante, un scandale improbable,* Rennes, Presses universitaires de Rennes.

HERVIEU Bertrand et François PURSEIGLE (2013), *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin.

HUBSCHER Ronald et Rose-Marie LAGRAVE (1993), « Unité et pluralisme dans le syndicalisme agricole français. Un faux débat », *Annales ESC*, n° 1.

Institut national de la sante et de la recherche médicale (INSERM), Expertise collective (2013), « Pesticides : effets sur la santé », Paris, Éditions de l'INSERM.

JAS Nathalie (2008) « Pesticides et santé des travailleurs agricoles en France au cours des années 1950-1960 en France », dans BONNEUIL Christophe, DENIS Gilles et Jean-Luc MAYAUD (dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture : pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris, L'Harmattan.

JOUZEL Jean-Noël (2012), *Des toxiques invisibles, sociologie d'une affaire sanitaire oubliée*, Paris, Éditions de l'EHESS.

JOUZEL Jean-Noël et François DEDIEU (2013), « Rendre visible et laisser dans l'ombre. Savoir et ignorance dans les politiques de santé au travail », *Revue française de science politique,* vol. 63, 29-49.

JOUZEL Jean-Noël et Giovanni PRETE (2013), « De l'intoxication à l'indignation. Le long parcours d'une victime des pesticides », *Terrains et travaux*, n° 22.

LANNA Flaviene (2013), « Du travailleur au malade : retour sur la reconstitution du parcours professionnel de patients atteints de cancer en Seine-Saint-Denis », *La Nouvelle Revue du travail.* [En ligne], n° 2, mis en ligne le 30 mars 2013. URL : http://nrt.revues.org/653

LEFRANC Sandrine, MATHIEU Lilian et Johanna SIMÉANT (2008), « Les victimes écrivent leur histoire », *Raisons politiques*, n° 30.

LEMIEUX Cyril et VILAIN Jean-Paul (1998), « La mobilisation des victimes d'accidents collectifs », *Politix*, vol. 11, n° 44.

NALBONE Gilles *et al.* (2013), « Perturbateurs endocriniens et maladies métaboliques : un défi majeur en santé publique », *Santé publique*, vol. 25.

OFFERLÉ Michel (1998), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien.

ORESKES Naomi et Erik M. CONWAY (2010), Merchants of Doubt - How a Handful of Scientists Obscured the Truth on Issues from Tobacco Smoke to Global Warming, New York, Blumsberry Press.

PÉRINO Luc (2012), « Il est temps de redéfinir ce qu'est vraiment un cancer », *Le Monde science et technologie*. URL : http://www.lemonde.fr/sciences/article/2013/01/03/il-est-temps-de-redefinir-ce-qu-est-vraiment-un-cancer_1812637_1650684.html

POLLAK Michael (1993), Identités blessées, Paris, Métailié.

THÉBAUD-MONY Annie (2006), « Histoire professionnelle et cancer », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 163.

THÉBAUD-MONY Annie (2007), *Travailler peut nuire gravement à votre santé*, Paris, La Découverte.

NOTES

1. Victimes des pesticides.

2. « Ensemble des produits chimiques, naturels ou de synthèse, ayant pour but de repousser ou détruire les nuisibles, qu'il s'agisse de microbes, d'animaux ou de végétaux, durant la production, le stockage ou la commercialisation de produits agricoles, de denrées alimentaires, ou de bois. Ils servent également à combattre les différents vecteurs de maladies humaines ou animales. » (Bonnefoy, 2012, 13)

3. Sur ce thème, voir entre autres les travaux d'Emmanuel Henry (Henry, 2007) sur l'amiante et ceux de Jean-Noël Jouzel sur les éthers de glycol (Jouzel, 2012).

4. « Dans bien des situations controversées, l'engagement des groupes concernés par ces questions [les mobilisations liées à des enjeux sanitaires et environnementaux] prend la forme d'investigations visant à reconstituer des chaînes de causalité, à prouver la réalité des préjudices dont ils s'estiment victimes, à faire en quelque sorte la » démonstration « du problème qui les affecte ». (Barthe, 2010, 78)

5. Réunions de travail, débats, assemblées générales et conseils d'administration qui ont eu lieu entre 2012 et 2013.

6. Le terme de victimisation est entendu comme le *sentiment d'être victime et de se revendiquer victime par des individus dont les trajectoires de vie se sont heurtées à un événement traumatique ayant constitué une rupture négative significative dans leur vie*. Ce processus repose tout autant sur une expérience individuelle que sur une mise en forme par une organisation collective extérieure.

7. Vaste étude menée par le docteur Pierre Lebailly portant sur les risques de cancers professionnels dans douze départements français auprès de travailleurs agricoles affiliés à la MSA.

8. L'expertise collective de l'INSERM, rendue publique en juin 2013 confirme par ailleurs le lien de causalité entre la survenue de cancers de la prostate, des cancers homéopathiques et de la maladie de Parkinson et les expositions aux pesticides de professionnels. Cette expertise insiste également sur les risques d'expositions prénatales. (INSERM, 2013)

9. Générations futures est une association issue du Mouvement pour les droits et le respect des générations futures (MDRGF) fondé en 1996 d'abord en Picardie par François Veilerette, dont le but est la protection de l'environnement et notamment via une action d'alerte sur les questions articulant santé, environnement et agriculture. La lutte contre les pesticides constitue leur action centrale.

10. L'Alliance pour la santé et l'environnement est une organisation non gouvernementale internationale qui vise à sensibiliser les acteurs publics afin qu'ils puissent développer des politiques de santé publique intégrant la question environnementale.

11. Le Lasso est un puissant herbicide retiré du marché depuis 2007 et anciennement commercialisé par l'entreprise Monsanto.

12. La rencontre de Paul François avec Henri Pezzerat, scientifique engagé et lanceur d'alerte clé dans le scandale de l'amiante a par exemple été fondatrice dans sa décision d'engagement.

13. Le cancer de Yannick Chenet avait été reconnu comme maladie professionnelle par la MSA de Charente-Maritime en 2006, après plus de trois années de démarche.

14. Une action surprise a ainsi été organisée par l'association lors du Salon international de l'agriculture le 27 février 2012 devant le stand de l'Union des industries de protection des plantes (IUPP).

15. Il s'agit de la recherche des causes d'une maladie.

16. « Substances chimiques dont une partie possède une activité de perturbation du système hormonal endocrine. » (Nalbone *et al.*, 2012, 48)

17. La toxicologie s'était en effet construite dans le courant du XXe au travers de la mise en lien de causalité d'une dose de produits et de réaction toxicologique. Sur cette dernière question voir les travaux de Jean-Noël Jouzel (2012). Or, dans le cas des perturbateurs endocriniens, ce principe fondateur n'a plus de sens.

18. « Une communauté d'expériences d'une injustice ou d'un malheur entre individus ne préjuge en rien de leur capacité à exprimer collectivement une exigence de reconnaissance et de réparation [...]. » (Lefranc, Mathieu & Siméant, 2008, 12-13)

19. Cet argument est également avancé par l'association Générations futures qui a accompagné la création de Phyto-Victimes.

20. L'histoire du syndicalisme agricole témoigne d'une opposition entre un « syndicalisme blanc », conservateur porté par les grands propriétaires et le clergé, et un « syndicalisme rouge », plus à gauche et porté par des républicains et notamment les enseignants d'agriculture (Hubscher & Lagrave, 1993).

21. En effet, selon Goffman, le regroupement de personnes stigmatisées ne va pas soi. Les membres d'une catégorie stigmatique seraient incapables de cohésion ou d'action collective du fait de leur revendication à la normalité, et d'une forme de rejet du stigmate.

22. Paul François, le 30/08/2013.

23. En effet, la Confédération paysanne semble avoir une position davantage engagée dans le domaine de la lutte contre les pesticides. Outre un soutien régulièrement renouvelé aux actions des associations Phyto-Victimes et Générations futures, la question des produits phytosanitaires est ouvertement appréhendée comme un problème de santé publique par ce syndicat.

24. Voir à ce propos la dernière étude collective de l'INSERM, « Pesticides : effets sur la santé » (juin 2013).

25. Le FIVI a néanmoins formulé un pourvoie en cassation en août 2013.

26. « It is a story about a group of scientists who fought the scientific evidence and spread confusion on many of the most important issues of our time. It is a story about a pattern that continues today. A story about fighting facts, and marchandising doubt » (Oreskes & Conway, 2010, 9).

27. Crée en 2009 par Jean-Yves La Deaut, député de Meurthe-et-Moselle, et Jean Bizet, sénateur de la Manche, ce club a pour but de réunir autour de déjeuners des spécialistes du secteur agronomique et agroalimentaire afin de maintenir et valoriser le rayonnement de la France dans ce domaine.

28. Mis en place en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto vise à limiter l'usage des produits phytosanitaires et la dépendance de l'agriculture française aux pesticides.

RÉSUMÉS

L'organisation récente d'un certain nombre d'agriculteurs en association de victimes des pesticides témoigne de l'engagement nouveau de ces professionnels, classiquement absents du champ des mobilisations dans le domaine de la santé au travail. Alors même qu'elle peut apparaître contradictoire avec leurs pratiques antérieures, la mobilisation de ces agriculteurs permet pourtant de mettre en avant des enjeux de domination spécifiques à ce secteur. Ces enjeux de domination sont à l'origine de résistances à la publicisation réelle du problème « pesticides ». Ils éludent par ailleurs la problématisation de cette question comme véritable enjeu de santé au travail. Mais grâce à un travail de collectivisation de la peine et des expériences, ce regroupement victimaire semble être parvenu à mettre en place une réelle stratégie collective de dénonciation de ce problème. Les agriculteurs phytovictimes semblent ainsi s'imposer comme des acteurs majeurs du processus de prise de conscience autour de la question des pesticides et comme des acteurs inédits de ce nouvel enjeu de santé au travail.

The recent creation of an association of farmers who have fallen victim to pesticides attests to new sense of commitment by certain professionals who had traditionally operated outside of the field within which health at work mobilisation usually occurs. Although the farmers' mobilisation may seem at odds with their earlier practices, it still allows them to cast a light on the specific domination issues characterising this sector and creating resistance to any real attempt to publicise pesticides as an issue. It also prevents the opic from being deemed a fully-fledged health at work issue. Thanks, however, to efforts made to collectivise such experiences and the damage they cause, the grouping of victims seems to have successful in launching a real collective strategy for the denunciation of problems of this nature. Farmers who are victims of pesticides appear to have become major players in pesticide-related awareness exercises. They therefore constitute a new player in the field of health at work.

La reciente organización de algunos agricultores como asociación de víctimas de los pesticidas pone de manifiesto el nuevo compromiso de esos profesionales, tradicionalmente ausentes del campo de las movilizaciones en el ámbito de la salud en el trabajo. Precisamente cuando puede parecer contradictoria con sus prácticas anteriores, la movilización de los agricultores permite, sin embargo, poner de relieve unas relaciones de dominación que son específicas de ese sector. Dichas relaciones de dominación son el origen de resistencias a que el problema de los pesticidas se dé realmente a conocer a la opinión pública. Por otra parte, eluden la problematización de esta cuestión como un verdadero problema de salud en el trabajo. Sin embargo, a través de un trabajo de colectivización del esfuerzo y de las experiencias, esa agrupación de víctimas parece haber logrado organizar una estrategia colectiva real para denunciar el problema. Al parecer, de esa manera los agricultores fito-víctimas se imponen como unos actores importantes del proceso de toma de conciencia respecto de la cuestión de los pesticidas y como actores inéditos de ese nuevo problema de salud en el trabajo.

INDEX

Mots-clés : victimisation, mobilisations, produits phytosanitaires, agriculteurs, politisation
Palabras claves : victimización, movilizaciones, productos fitosanitarios, agricultores, politización
Keywords : mobilisation, phyto-sanitary products, farmers, politicisation

AUTEUR

COLINE SALARIS

Centre Émile Durkheim – Sciences-Po Bordeaux